# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

## ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

---

**Maintenance préventive et curative des ouvrages et réseaux d'assainissement des bâtiments communaux**

**2026M32**

---

**DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES :**
**VENDREDI 18 DECEMBRE2026 A 12H00**

**MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE**
7 RUE D'ESTIENNE D'ORVES
94380 BONNEUIL-SUR-MARNE

| L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE | | |
|---|---|---|
| | **Objet** | Maintenance préventive et curative des ouvrages et réseaux d'assainissement des bâtiments communaux |
| | **Mode de passation** | Appel d'offres ouvert |
| | **Type de contrat** | Accord-cadre |
| | **Délai de validité des offres** | 120 jours |
| | **Forme de groupement** | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire |
| | **Variantes** | Sans |
| | **PSE** | Sans |
| | **Clauses sociales** | Avec |
| | **Clauses environnementales** | Avec |
| | **Durée / Délai** | 12 mois reconductible 3 fois |
| | **Visite sur site** | Sans |

**SOMMAIRE**

1 - Objet et étendue de la consultation ..... 4
1.1 - Objet ..... 4
1.2 - Mode de passation ..... 4
1.3 - Type et forme de contrat ..... 4
1.4 - Décomposition de la consultation ..... 4
1.5 - Nomenclature ..... 4
2 - Conditions de la consultation ..... 4
2.1 - Délai de validité des offres ..... 4
2.2 - Forme juridique du groupement ..... 4
2.3 - Variantes ..... 4
3 - Conditions relatives au contrat ..... 5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution ..... 5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement ..... 5
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité ..... 5
4 - Contenu du dossier de consultation ..... 5
5 - Présentation des candidatures et des offres ..... 5
5.1 - Documents à produire ..... 6
5.2 - Visites sur site ..... 7
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis ..... 7
6.1 - Transmission électronique ..... 7
6.2 - Transmission sous support papier ..... 8
7 - Examen des candidatures et des offres ..... 8
7.1 - Sélection des candidatures ..... 8
7.2 - Attribution des accords-cadres ..... 8
7.3 - Suite à donner à la consultation ..... 9
8 - Renseignements complémentaires ..... 9
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact ..... 9
8.2 - Procédures de recours ..... 10

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne la maintenance préventive et curative des ouvrages et réseaux d'assainissement des bâtiments communaux.

Lieu(x) d'exécution :
Territoire de la commune
94380 Bonneuil-sur-Marne

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique et au cahier des clauses administratives générale des marchés publics de fourniture courantes et de services (CCAG-FCS).

## 1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre est à prix mixte. Il comprend une partie à prix forfaitaire et une partie à prix unitaires qui donnera lieu à l'émission de bons de commandes.

La part à prix unitaires est sans montant minimum de commandes et avec un montant maximum fixé à 50 000 € HT par an, soit un maximum de 200 000 € HT pour toute la durée du marché. Elle est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique et du cahier des clauses administratives générale des marchés publics de fourniture courantes et de services (CCAG-FCS).

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Comme le prévoit l'article R.2113-2 du Code de la commande publique, il n'est pas prévu de décomposition en lots.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description |
|---|---|
| | Services de maintenance préventive |

# 2 - Conditions de la consultation

## 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.2 - Forme juridique du groupement

La Ville ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

## 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

# 3 - Conditions relatives au contrat

## 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

## 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations de cet accord-cadre seront imputées sur les crédits de fonctionnement de la commune.

Les prestations seront financées à la date de réception de la demande de paiement par la Ville autrement dit à l'envoi de la facture et du PV de réception.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## 3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

# 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le cadre de mémoire technique à compléter par les candidats
- Le DUME
- La déclaration de sous-traitance (DC4)

Il est remis gratuitement à chaque candidat. Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La Ville se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par la Ville des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

# 5 - Présentation des candidatures et des offres

La Ville applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

## 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

**● Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :**

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Oui |
| Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail | Oui |
| Pour les entreprises étrangères, une autorisation spécifique ou preuve de l'appartenance à une organisation spécifique permettant de fournir le service dans le pays d'origine du candidat | Non |
| Extrait kBis | Non |
| Pouvoir habilitant la personne à signer le marché | Oui |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Attestations fiscales et sociales à jour | Non |
| Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi | Non |
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels | Non |
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années | Non |
| Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.<br>Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de trois ans seront pris en compte | Non |
| Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat | Non |
| Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat | Non |

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet

opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par la Ville. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes | Oui |
| Le bordereau des prix unitaires (BPU) dûment complété | Oui |
| La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) dûment complétée | Oui |
| Le cadre de mémoire technique dûment complété | Oui |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

### 5.2 - Visites sur site

Il n'est pas prévu de visite de site.

## 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur de la Ville, à l'adresse URL suivante : https://www.ville-bonneuil.fr/71/marches-publics.htm.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis à la Ville.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

**Mairie de Bonneuil-sur-Marne**
**7 RUE D'ESTIENNE D'ORVES**

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

**Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite**

### 6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## 7 - Examen des candidatures et des offres

### 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, la Ville peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### 7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères | Pondération |
|---|---|
| 1-Valeur technique | 50.0 |
| *1.1-Organisation et qualification des moyens humains : organigramme de l'équipe dédiée (y compris astreinte) indiquant formations, expériences et compétences professionnelles* | *15.0* |
| *1.2-Organisation et méthodologie d'intervention : organisation des échanges avec la Ville, organisation de l'astreinte, gestion des urgences, respects des délais, modes opératoires y compris en milieu occupé* | *20.0* |
| *1.3-Moyens matériels dédiés : véhicules surbaissés, poids lourds ADR, poids lourds 16 T au 32 T, recycleur, véhicules d'inspection télévisée, stocks de pièces détachés (pompes et motopompes, etc…)* | *15.0* |
| 2-Valeur développement durable | 10.0 |
| *2.1-Démarche environnementale* | *5.0* |
| *2.2-Démarche sociale* | *5.0* |
| 3-Prix des prestations | 40.0 |
| *3.1-DPGF* | *20.0* |
| *3.2-BPU (selon DQE fantôme)* | *20.0* |

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.
La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.
La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :
➔ Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation
• Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).
• Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.
• Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus ou d'absence de réponse dans les délais, son offre pourra être éliminée comme non cohérente.

### 7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par la Ville pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## 8 - Renseignements complémentaires

### 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de la Ville, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.ville-bonneuil.fr/71/marches-publics.htm

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

## 8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est le Tribunal Administratif de Melun.

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

*Tribunal Administratif de Melun*
*43 rue du Général De Gaulle*
*Case Postale 8630*
*77008 MELUN CEDEX Case Postale 8630*
*Tél : 01 60 56 66 30*
*Télécopie : 01 60 56 66 10*